

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

AFFICHE le : 05/03/2024

**L'an deux mille vingt quatre
Le vendredi 1er mars 2024 à 20H30**

TRANSMIS le : 05/03/2024

Le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni salle M. Joulou en séance publique sous la Présidence de **Monsieur Frédéric MOIZARD, Maire**

NBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 19

Présents : 13

Votants : 19

Étaient présents :

Mesdames : BARON Claudine, BERSON-GÉANT Marion, CAQUIN Michèle, DELGADO Chantal, GRU Fabienne

Messieurs : BAILLY Maxime, BÉLAIR Xavier, BOCQUET Jean-Charles, M. DRÉVILLE Gérard, M. MOURET Stéphane, VANÇON Frédéric, VIRLOGEUX Christophe

Absents :

Pouvoirs : Mme DAUDRÉ Sybille donne pouvoir à Mme BERSON-GÉANT Marion
M. Jean-Michel DEBCZAK donne pouvoir à Mme GRU Fabienne
Mme FERTÉ Nadège donne pouvoir à M. BAILLY Maxime
Mme LE BEC Fanny donne pouvoir à M. Christophe VIRLOGEUX
Mme Marie-Hélène HOFFER donne pouvoir à Mme Claudine BARON
Mme DAUPTAIN Marie-Hélène donne pouvoir à M. MOIZARD
Frédéric

Secrétaire : BAILLY Maxime

Secrétaire Auxiliaire : Mme JOLY Véronique

OBJET :

**Résiliation du marché de
l'entreprise AXEME
DECO.**

M. le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que suite à une information reçue de Terres et Toits assistant à maîtrise d'ouvrage dans le cadre de la construction de la Maison de l'Enfance, selon laquelle, la société AXEME DECO (retenue dans le cadre du marché pour les menuiseries intérieures) a déposé le bilan le 12 février 2024. La liquidation judiciaire a été prononcée avec cessation de paiements au 5 janvier 2024. Il convient de délibérer pour résilier le marché qui liait AXEME DECO à la commune et relancer une nouvelle procédure de marché afin de remplacer cette société.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité

1/ Prend acte de la résiliation du marché avec l'entreprise AXEME DECO.

2/ Autorise Monsieur le Maire à entreprendre et signer tous les documents utiles à la reprise et mise en œuvre des travaux en objet des menuiseries intérieures de l'entreprise AXEME DECO

3/ Délibération transmise à M. le Sous-Préfet de Sarcelles et au SGC de GARGES.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Le Maire
Frédéric MOIZARD



Frédéric Moizard